Plan Stratégique National 2023-2027
Région Bourgogne-Franche-Comté

Grille de sélection des demandes d'aide

73.03 Investissements dans les industries agroalimentaires

Validée lors de la consultation écrite du Comité Régional de Suivi du 6 au 12 novembre 2026

Principes de sélection	Critères	Points
Impact sur l'environnement		
Valorisation des démarches RSE ou toute démarche liée à la performance environnementale	L'entreprise n'est intégrée dans aucune démarche environnementale	0
	Intégration de l'entreprise dans une démarche environnementale	5
	Intégration de l'entreprise dans plusieurs démarches environnementales	15
Enjeux régionaux		
Création d'entreprise	Création d'entreprise ou création d'un nouveau site de production	10
SIQO*, bio	Entreprise non engagée dans une démarche SIQO	0
	Entreprise engagée dans une démarche SIQO avant projet sans augmentation volume produits sous SIQO après projet	5
	Entreprise prévoyant de s'engager dans une démarche SIQO après projet OU prévoyant d'augmenter les volumes produits sous SIQO grâce au projet	10
Valorisation des productions agricoles locales	Approvisionnement auprès de producteurs situés majoritairement en dehors de la région BFC	0
	Approvisionnement auprès de producteurs situés en région BFC et/ou à moins de 100km entre 20 et 50% du volume des approvisionnements	2
	Approvisionnement auprès de producteurs situés majoritairement en région BFC et/ou à moins de 100km	5
	Approvisionnement auprès de producteurs situés exclusivement en région BFC et/ou à moins de 100km	10
Formes coopératives et structuration des filières	Absence de forme coopérative ou contractualisation sur moins de 50% des approvisionnements et des ventes (en valeur)	0
	Forme coopérative ou contractualisation sur au moins la moitié des approvisionnements ou des ventes (en valeur)	10
Structuration des territoires	Commercialisation en vente directe et/ou circuits courts inférieure à 10% du CA	0
	Commercialisation en vente directe et/ou circuits courts de 10% à 30% du CA	5
	Commercialisation en vente directe et/ou circuits courts supérieure à 30% du CA	10
Emplois et amélioration des conditions de travail		
Amélioration des conditions de travail (Réduction de la pénibilité au travail et formations aux nouveaux outils)	Aucun impact identifié sur les 2 critères (pénibilité et formations)	0
	Impact identifié sur au moins un des 2 critères	5
	Impacts identifiés sur les 2 critères	10

Création et/ou maintien d'emplois liés au projet	Diminution ou maintien du nombre d'ETP après réalisation du projet	0
	Création d'emplois après réalisation du projet (1 à 2 ETP)	5
	Création d'emplois après réalisation du projet (3 à 7 ETP)	10
	Création d'emplois après réalisation du projet (plus de 7 ETP)	15
Projets d'avenir agricole		
Projet d'avenir agricole pour la souveraineté alimentaire	Projet non labellisé et ne figurant pas sur la liste de recensement des projets d'avenir agricole issue des ateliers de souveraineté alimentaire	0
	Projet labellisé ou figurant sur la liste de recensement des projets d'avenir agricole issue des ateliers de souveraineté alimentaire	30

*SIQO : Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) : Agriculture Biologique (AB), Label Rouge (LR), Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), Appellation d'Origine Protégée (AOP), Indication Géographique Protégée (IGP), Spécialité Traditionnelle Garantie (STG)

Les dossiers sont classés par ordre décroissant de note et retenus dans cet ordre jusqu'à épuisement des crédits.

Tout projet obtenant une note inférieure à **30** est rejeté même si les crédits ne sont pas épuisés.

En cas d'égalité de note entre deux dossiers, ils seront départagés selon le principe suivant :

- 1er temps : la priorité sera donnée aux porteurs de projet qui n'ont jamais reçu d'aide FEADER (programmation qui débute en 2023).
- 2ème temps : on comparera ensuite successivement les totaux des notes obtenues au sein du bloc « Projets d'avenir agricole », puis du bloc « Impact sur l'environnement », puis du bloc « Enjeux régionaux », ~~puis~~ et enfin du bloc « Emplois et amélioration des conditions de travail » jusqu'à parvenir à départager les projets concernés.